

Le fonctionnement

Le syndicat est administré par un comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant désignés par la Communauté de Communes du Montmorillonais et la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et de

la Creuse.

Le financement du syndicat est assuré par les contributions des communautés de communes membres.

En fonction de la nature des projets et des politiques institutionnelles, des aides financières peuvent être obtenues auprès des partenaires financiers afin de mener à bien des actions.

Pour certaines interventions, une participation financière des

riverains peut être envisagée au travers d'un conventionnement (restauration d'ouvrages, plantations...).

Créé en 1983, à l'initiative des 14 communes riveraine de la Gartempe, le SIAG compte aujourd'hui 19 communes comprenant : Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq sur Gartempe, Angles sur l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

Syndicat
Intercommunal
d'Aménagement de la

Gartempe



Vibrato 05 49 52 26 09 - Shutterstock



SIAG
Syndicat Intercommunal
d'Aménagement de
la Gartempe

Acropole, atelier 2
12, place de la Libération
Tél./Fax : 05 49 84 13 53
Portable : 06 87 64 67 01
siag-gartempe-bussiere@cg86.fr

**Le syndicat entretient
et restaure 160 km
de cours d'eau**

Cours principal :
La Gartempe

Ses affluents :
le Ris, la Carte et l'Anglin

Les affluents de la Creuse :
la Luire, le Gué de la Reine,
la Plate et le Montant



nos Missions

Sous le couvert de l'intérêt général, le syndicat se substitue aux riverains pour mener une gestion cohérente à l'échelle du réseau hydrographique :

- assurer le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité*,
- respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

Le SIAG définit, met en œuvre et suit les différents programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau concernant :

- les berges et la ripisylve*
- la morphologie des cours d'eau
- la libre circulation des espèces migratrices
- les protections de berges

Le syndicat mène des négociations et apporte des conseils techniques aux riverains, aux collectivités et usagers en termes d'aménagement de berges, d'entretien de cours d'eau et de gestion des milieux aquatiques.

Il assure le relais avec les partenaires financiers, les riverains, les associations, les collectivités locales et tous les acteurs et usagers de la rivière.

* voir lexique

nos Actions

■ **Entretien** des berges et de la ripisylve : abattage, recépage, élagage.



■ **Restauration** de la morphologie du cours d'eau et des habitats : mise en place de blocs, pierres et graviers.



■ **Restauration** des abreuvoirs, passages à gué et mise en défens des ruisseaux contre le piétinement des bovins.



■ **Protection** de berges par génie végétal et plantation de ripisylve.



■ **Surveillance** des ouvrages pour que les poissons migrateurs puissent les franchir.

■ **Lutte** contre les espèces invasives végétales (jussie) et animale (ragondin).



■ **Suivi et bilan** annuel des actions.

■ **Animations**

